



Février 2008

Le mot du Maire

En début d'année, il est de tradition d'évoquer les réalisations passées et de présenter les projets. En période pré-électorale, le devoir de réserve s'impose. Vous serez invités les 9 et 16 mars prochains à élire votre nouveau Conseil Municipal et votre Conseiller Général du Canton. Ces élections auront lieu le même jour dans la même salle mais en 2 bureaux distincts. 2007 a déjà été une année riche en élections et peut-être certains d'entre vous penseront "encore". Voter est un droit civique, c'est l'exercice de la démocratie. Vous aurez probablement à choisir entre plusieurs candidats ou listes pour ces deux élections. C'est de votre choix que dépendra l'avenir de votre commune et de votre canton pour les 6 prochaines années. Alors, n'oubliez pas, VOTEZ. En mon nom et celui du Conseil Municipal, je vous présente très sincèrement mes meilleurs vœux de joie, santé, bonheur, pour vous, votre famille, et tous ceux qui vous sont chers.

Daniel CHAUSSÉE

UN INVENTAIRE DU PATRIMOINE REMARQUABLE D'ARMOY POUR L'AUTOMNE

Depuis l'automne 1996, l'association du Pays du Léman a mis en œuvre une démarche participative d'inventaire du patrimoine.

Ainsi, en septembre 2007, a démarré le travail d'inventaire du patrimoine remarquable d'Armo. Un groupe d'Armoisiens motivés pour partager leurs connaissances, témoignages, etc., (*) participe déjà activement à la réalisation de cet inventaire. Il s'agit de recenser les éléments du patrimoine naturel et culturel d'Armo, passés, présents, matériels, immatériels, etc. qui constituent l'identité de la commune. Nous pouvons citer parmi ceux-ci : l'Ermitage, la plâtrière d'Armo, la clé de Saint Guérin, etc. De nombreuses illustrations viendront agrémenter la découverte ou re-découverte de ce patrimoine.

L'inventaire du patrimoine remarquable d'Armo sera édité en octobre 2008, (tout comme celui d'Anthy-sur-Léman, mené parallèlement), et remis officiellement lors de la Fête du Pays du Léman (automne 2008) dont le lieu reste à définir. Ces deux futurs exemplaires viendront compléter la collection existante de 12 ouvrages qui concernent Allinges, Ballaison, Champanges, Chens-sur-Léman, Douvaine, Féternes, Larringes, Loisin, Marin, Perrignier, Saint-Paul-en-Chablais et Sciez (inventaires disponibles dans les mairies au prix de 10 €).

Pour information : une diffusion plus large est prévue à partir de juin 2008 dans les points de vente et commerces locaux.



(*) Appel aux mémoires

Toutes les personnes intéressées par cet inventaire, qui ont en leur possession des documents, des photographies (même familiales), qui connaissent l'histoire des lieux, des anecdotes, etc ... sont invitées à se faire connaître en mairie ou à contacter directement l'association.

LE PAYS DU LÉMAN (Association loi 1901) FÊTE SES 20 ANS D'EXISTENCE EN 2008

L'association regroupe une trentaine de communes (Canton d'Évian, Collines du Léman et Bas-Chablais) qui souhaitent mettre en commun leurs moyens et leurs efforts, pour développer un territoire de vie et une entité touristique harmonieuse, respectueux de l'environnement, axés sur le patrimoine, la culture, le terroir, la nature, et privilégiant la qualité du cadre de vie.

Les actions menées par le Pays du Léman s'articulent autour de 3 axes :

Axe 1 : Travail sur l'identité Pays du Léman en fédérant les acteurs locaux du tourisme.

Axe 2 : La mise en valeur de l'espace Pays du Léman, par le biais d'actions de valorisation et de promotion, de sensibilisation à la conservation de ce patrimoine.

Axe 3 : La promotion de la destination Pays du Léman par la conception et la diffusion d'outils tels que cartes, site internet, calendrier des manifestations...

Coordonnées :

ADT Pays du Léman - Place de la Mairie - 74550 Perrignier

Tel. 04 50 72 43 03 - Fax 04 50 72 42 70

www.pays-du-leman.com / e-mail : paysduleman@club-internet.fr

EXTRAITS DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2007 AU 18 DÉCEMBRE 2007

RÉGULARISATIONS FONCIÈRES CESSIONS GRATUITES À LA COMMUNE

Voie du lotissement "Le Bois aux Biches" - Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, la cession gratuite à la commune de la voirie du lotissement "Le Bois aux Biches" et des espaces communs, parcelles cadastrées sous les numéros AA 217, 206, 210, 244, 197, 191, 196, 243, d'une superficie totale de 3485 m², pour intégration dans la voirie communale. Il stipule que cette transaction ne sera validée qu'après avoir effectué un état des lieux avec le lotisseur et constaté que les aménagements réalisés par ce dernier sont en bon état.

DÉNOMINATION DE LA VOIE DU LOTISSEMENT "BOIS AUX BICHES"

Le Conseil Municipal, considérant que les voies du lotissement "Le Bois aux Biches" seront intégrées prochainement dans la voirie communale, approuve à l'unanimité la proposition de la commission d'urbanisme, à savoir :

- une seule voie sera dénommée : rue du Bois aux Biches
- numérotation unique : le tronçon à l'entrée du lotissement aura des numéros pairs à gauche et à droite, la numérotation se poursuivra en prenant la voie de droite et en respectant les numéros pairs et impairs dans la boucle, l'impasse se verra attribuer un numéro avec des lettres pour chaque habitation.

RÉVISION DES TARIFS COMMUNAUX - ANNÉE 2008 -

Le Conseil Municipal décide de réviser les différents tarifs communaux comme suit, applicables à compter du 1^{er} janvier 2008

SALLES POLYVALENTES

Personnes et associations de la commune

- Grande salle 250 €
- Petite salle 106 €

Personnes et associations extérieures à la commune

- Grande salle 635 €
- Supplément vaisselle pour un repas, par couvert 1,10 €
- Supplément vaisselle pour un vin d'honneur, par verre 0,20 €

Autres tarifs

- Grande salle pour des expositions ventes, sans cuisine, prix à la journée 266 €
- Petite salle en complément de la grande salle 57 €

Le montant de la caution reste inchangé à :

- Grande salle 800 €
- Petite salle 450 €

HANGAR COMMUNAL

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer le montant de la participation à 469 € pour l'année 2008.

CONCESSIONS DE TERRAIN AU CIMETIÈRE COMMUNAL

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer le montant des concessions selon le barème suivant, pour l'année 2008 :

- pleine terre, durée 30 ans, le m² 151 €
- caveau, durée 30 ans, le m² 188 €
- columbarium, durée 30 ans, la case double 96 €

RÉGIE SECRÉTARIAT - TARIFS DES PHOTOCOPIES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de reconduire les ta-

rifs 2007 pour les photocopies suivant délibérations du 4 décembre 2001 et du 12 décembre 2006.

PARTICIPATION DU FOYER CULTUREL

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire la participation annuelle réclamée au Foyer Rural Culturel Armoy - Le Lyaud, pour la mise à disposition des salles communales et du photocopieur, à savoir :

- Location des salles communales 2008 840 €
- Utilisation du photocopieur (maintenance + papier) 120 €

POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Le Conseil Municipal décide, à la majorité de porter la durée hebdomadaire du poste d'adjoint administratif occupé par Francine Talaysat à 28 heures au lieu de 17 h 30 à compter du 1^{er} janvier 2008.

RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION 2008

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser les sommes suivantes aux agents recenseurs :

- Base fixe 150 €
- Feuille de logement 0,55 €
- Bulletin individuel 1,10 €

Deux journées de formations seront rémunérées 30 € sous réserve que l'agent ait commencé la collecte sur le terrain.

MAISON SANSONNET SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT

Le Conseil Municipal décide, à la majorité, de souscrire à un emprunt de 150000 €, à échéance constante, sur une durée de 15 ans, auprès de la Caisse d'Épargne, pour le financement de la réhabilitation de la "maison Sansonnet" en deux logements locatifs aidés.

CARRIÈRE DESCOMBES

Une enquête publique s'est achevée le 20 juillet 2007 concernant la demande d'autorisation d'exploiter, pour une durée de douze ans, une carrière de sable et graviers située au lieu-dit "Champs d'Aubry" à Thonon-les-Bains.

Par courrier en date du 27 juillet, la commune d'Armoy, concernée par une très petite surface, a répondu qu'elle n'avait aucune observation particulière à formuler sur l'exploitation proprement dite de cette carrière mais qu'en revanche, il était difficilement concevable que le gravier, une fois extrait soit transporté à Etrembières, au détriment des routes et de l'environnement.

Malgré l'avis défavorable des quatre communes concernées (Thonon, Anthy, Allinges, Armoy), le commissaire enquêteur et le Préfet ont émis un avis favorable.

Les communes de Thonon, Anthy et Allinges ont choisi de faire valoir leur avis et il a été demandé aux communes environnantes de prendre une motion unanime de protestation contre ce projet de carrière.

Monsieur le Maire donne lecture de la motion prise par la commune de Sciez qui s'était déclarée favorable au départ et revient sur sa décision première.

Monsieur le Maire propose de reprendre les termes du courrier envoyé le 27 juillet pour rédiger la motion de la commune d'Armoy.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision.

RELAIS POSTE COMMERÇANT

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la poste en réponse à sa demande d'ouvrir un Relais Poste Commerçant. L'ouverture d'un RPC ne serait possible qu'après fermeture de celui déjà existant sur REYVROZ.

RAPPEL

Le compte rendu des réunions du Conseil Municipal est affiché aux lieux habituels et inséré dans le Dauphiné Libéré et le Messenger après chaque séance. Vous pouvez également les consulter en mairie.

AGENCE DE L'EAU

Monsieur le Maire fait part d'un changement dans la taxe sur l'eau : la taxe totale est aujourd'hui de 0,31/m³. Cette taxe va être légèrement augmentée et répartie ainsi :

- 0,19 €/m³ pour la pollution
 - 0,13 €/m³ pour l'entretien des réseaux d'assainissements
- La taxe pour l'entretien des réseaux ne serait due que par les habitants reliés au système d'assainissement collectif.

LÉMAN INSERTION ENVIRONNEMENT

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité le devis 56/2007 présenté par l'association LIEN concernant l'entretien des sentiers ouverts en 2006 pour un montant de 1290 €.

MAIRIE PRATIQUE

MAIRIE PRATIQUE

MAIRIE PRATIQUE

COORDONNÉES

202, route du Bois de la Cour

Tél. 04 50 73 95 74

Fax 04 50 73 98 57

E-mail : communedarmoy@wanadoo.fr

Ouverture au public du lundi au vendredi de 13 h 30 à 17 h 30

Permanences du Maire sur rendez-vous.

VIE PRATIQUE

ÉLAGAGE DES HAIES

Les riverains des voies communales doivent élaguer la végétation qui empiète sur ces voies ou qui obstrue la visibilité.

DÉCHETS DIVERS

Les déchets ménagers **EXCLUSIVEMENT** doivent être mis dans des sacs plastiques qui seront regroupés en bordure des voies communales. La collecte a lieu le mercredi matin ; en cas de jour férié, elle sera maintenue le mercredi sauf avis contraire par voie de presse et d'affichage aux lieux habituels. Les cartons ne doivent pas être déposés avec les ordures ménagères mais emmenés à la déchetterie intercommunale.

Afin de limiter les désagréments causés par l'éventration des sacs par des animaux errants :

NE SORTEZ PAS VOS SACS LA VEILLE !!! Merci.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'entreprise DEGENÈVE à Lullin est chargée de l'entretien de l'éclairage public, elle intervient une fois par mois. Merci d'informer le secrétariat de mairie du dysfonctionnement des lampes situées à proximité de votre habitation.

URBANISME

Toute construction ou modification de votre habitation (garage, abri de jardin, vélux, véranda, piscine (y compris hors-sol), ouvertures supplémentaires, etc.) doit faire l'objet d'une demande de permis de construire ou de déclaration préalable : pensez à vous renseigner en mairie sur les démarches à effectuer **AVANT TOUT COMMENCEMENT DE TRAVAUX**.

Architecte consultant – Vous avez un projet de construction et vous souhaitez savoir s'il est compatible avec les règles d'urbanisme de la commune, prenez rendez-vous avec l'architecte consultant des Collines du Léman au 04 50 72 01 04. Le service est gratuit.

FEUX SAUVAGES

Conformément à l'arrêté municipal n° 97/09 du 28 août 1997, l'émission prolongée de fumée, provenant du brûlage de déchets de toute nature, est **INTERDITE** sur l'ensemble du territoire de la commune d'Armoys et principalement à proximité des

habitations. Les déchets verts peuvent être compostés ou déposés à la déchetterie d'Allinges.

DÉNEIGEMENT ET NETTOYAGE DES TROTTOIRS

Dans les temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible, que ce trottoir ou cette banquette leur appartienne ou non. En cas de verglas, ils doivent jeter du sable, des cendres ou de la sciure de bois devant leurs habitations ou leurs commerces. Attention : les propriétaires ou locataires seront tenus pour responsable en cas d'accident survenu sur la partie de trottoir qui leur incombe.

POINTS PROPRES – TRI SELECTIF

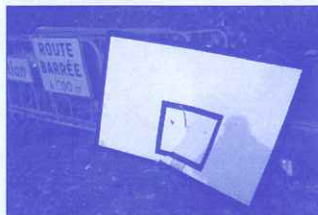
Des emplacements ont été aménagés pour accueillir la collecte sélective : verre, papier, bouteilles et emballages plastiques, cartonnage et métal (un guide est disponible en mairie). Situation des points propres : Chef-lieu, Sur Lonnaz et l'Ermitage.

En participant activement à cette démarche de tri, vous réduisez le tonnage des ordures ménagères, vous contribuez à la réduction de la consommation d'énergie et à la protection de l'environnement. Les emballages et papiers recyclés sont transformés en produits de la vie courante.

**MERCI DE NE PAS ABANDONNER,
A CÔTÉ DES CONTENEURS,
LES EMBALLAGES NON ADMIS PAR LE TRI SELECTIF !!!**



*Point propre du chef-lieu
le 01/01/08*



La commune n'est pas un dépotoir, respectons les lieux et les personnes, en particulier les riverains et les employés inter-communales qui nettoient, soyons éco-responsables

LE RECENSEMENT DE LA POPULATION POUR TOUS

ATTENTION ! PLUS QUE QUELQUES JOURS POUR REMETTRE LES QUESTIONNAIRES !
La date limite pour remettre les questionnaires remplis est le 16 février. Ces réponses sont importantes pour la gestion de l'avenir de la commune et sont absolument confidentielles. Chacun peut obtenir des renseignements complémentaires auprès de la mairie au 04 50 73 95 74.

NÉ EN 1992 ? C'EST LE MOMENT DE PENSER AU RECENSEMENT MILITAIRE

Le recensement militaire est obligatoire pour tous les jeunes et doit se faire dans les 3 mois qui suivent le mois de leurs 16 ans.
Pour se faire recenser, il suffit de se présenter en mairie muni du livret de famille et d'une pièce d'identité.

LES ÉLECTIONS

Les 9 et 16 mars prochains auront lieu les élections municipales et cantonales. Seuls les nouveaux inscrits recevront une carte d'électeur début mars, pour tous les autres, la carte bleu/blanc/rouge reçue pour les élections présidentielles sera utilisée.

Nouveaux inscrits :

vous n'avez pas reçu votre carte début mars ?
Contactez sans attendre le secrétariat de mairie au 04 50 73 95 74

*A noter : les 9 et 16 mars
1 seule salle mais 2 votes indépendants*

Le saviez-vous ?

Les personnes issues de la communauté européenne, domiciliées en France et inscrites sur les listes électorales votent pour les élections municipales.

FAIRE UNE PROCURATION

- Se munir d'une pièce d'identité et des coordonnées de la personne qui ira voter à votre place (qui doit être inscrite sur la même liste)
- Se rendre à la gendarmerie :
 - A Thonon :
les lundi, mercredi, vendredi et samedi
13, avenue du Chatelard 04 50 71 09 20
 - A Bons-en-Chablais et Douvaine :
les mardi, jeudi, dimanche et jours fériés
1, rue Champ de Place - Douvaine 04 50 94 00 20
Avenue du Léman - Bons-en-Chablais 04 50 36 11 02
- Une attestation sera à remplir sur place
Une seule procuration n'est possible par personne

Le saviez-vous ?

Depuis 1942,
les futurs époux devaient obligatoirement joindre à leur dossier de mariage un certificat médical prénuptial.
Aujourd'hui enfin il n'est plus demandé
(40 % des naissances en France ont lieu hors mariage...)
et l'économie pour la Sécurité Sociale est estimée à
14 millions d'euros.

ÉTAT CIVIL

Naissance

- DELECLUSE Julia, née le 21/12/07

Décès

- le 29 décembre, BEAUMONT Jean-Marc
- le 11 novembre, HYACINTHE Michel, Louis, Joseph
- le 12 octobre, DAVICO Eliane, Marie, née BOUVET

BIENVENUE À ARMOY

Vous êtes nouvel habitant à Armoiy ?

Nous vous invitons à venir nous rencontrer en mairie où des informations sur la commune vous seront remises : associations, entreprises, services communaux et intercommunaux, Armoiy n'aura plus de secret pour vous !

Vous travaillez dans le canton de Genève ? Pensez à nous le signaler en mairie.

PERMIS DE CONSTRUIRE DEPUIS OCTOBRE 2007

DEMANDEUR	TERRAIN	AVIS
DECROUX Thierry	Lotissement "Le Bois aux Biches" Les Combes	Accordé
COMTE Jean-Pierre	Lotissement "Le Bois aux Biches" Les Combes	Accordé
DEVILLE Claude	Les Prés Carrés	Accordé
GIROUD Sébastien	Lotissement "Le Bois aux Biches" Les Combes	Accordé
BELLOTI Stéphane	Impasse de la Ferme	Accordé
VERCELLOTTI Sophie et REYMONET Laurent	Chemin Bellevue, Lonnaz	En cours

JOYEUX ANNIVERSAIRE

Mme HYACINTHE Fernande
née DECROUX

M. FREZIER Gilbert

M. VIBERT François



Ca s'est passé

Merci à Claude Poncet, correspondant du Messager et Chantal Peyrani, correspondante du Dauphiné pour leurs photos et articles qui nous ont aidés à alimenter cette rubrique.

10 ET 11 NOVEMBRE 2007

Exposition : "Destination Afrique" succède au "Jardin d'Eden".



Cette année, 22 artistes amateurs et professionnels chablaisiens sont venus exposer leurs œuvres lors de la 13^e édition de l'exposition organisée par le Foyer Rural Culturel Armoiy-Le Lyaud. Un remarquable décor, monté de toutes pièces par les bénévoles très actifs de l'équipe organisatrice de cette exposition, et fabriqué à partir des costumes et objets traditionnels touaregs généreusement prêtés par l'association Talam Léman, trônait au centre de la salle des fêtes. Une nouveauté cette année : à proximité du bar les nombreux visiteurs ont pu bénéficier de l'exposition "Carnets de Voyages" que Mlle Elodie Balandras présentait dans le hall de la bibliothèque suite à son voyage dans le Nord Niger. Avec les Touaregs, on découvrirait au fil des étals, un monde de couleurs et de créations : ateliers du Foyer comme la couture, le scrapbooking et la pâte à sel, aux côtés d'artistes professionnels comme Stéphanie Mériquet et ses pièces uniques de poterie, Michel Loiseau proposant ses poèmes calligraphiés et brodés. Foulards de soie peinte ou verres habillés de motifs chamarrés,

bijoux de bois tourné ou en bois flotté ; c'est à chaque fois un parcours semé d'idées pour stimuler le désir de créer à son tour, ou simplement, aussi, pour se faire plaisir.

11 NOVEMBRE 2007

La cérémonie du 11 novembre.
(La Batterie Fanfare du Haut-Chablais)



23 NOVEMBRE 2007

Présentation du film "Aman da" (Voilà de l'eau) réalisé par l'association Talam Léman lors de son dernier séjour dans le Nord Niger pour consolider le puits d'Awliguine. Mme Chantal d'Armancourt, présidente de l'association et M. Eric Boegeat ont commenté ce film et répondu aux questions de l'assistance très intéressée. Malgré les images porteuses d'espoir de jardins bien irrigués, d'enfants fréquentant l'école et la cantine, de bien mauvaises nouvelles cependant : l'exploitation des mines d'uranium chasse la population touarègue qui n'est pas propriétaire du terrain.

Un fond d'urgence est ouvert :
Association Talam Léman
Les Châtaignières - 74550 Cervens.



24 NOVEMBRE 2007

REPAS DES ANCIENS

Samedi 24 novembre, quelques 70 Aînés d'Armoiy se sont retrouvés au restaurant "L'Echo des Montagnes." pour le traditionnel repas de fin d'année offert par la commune aux Armoisiens âgés de 65 ans et plus. Cette année encore, ce repas a été placé sous le signe de la convivialité et chacun s'est régalé des mets préparés par M. Colloud.



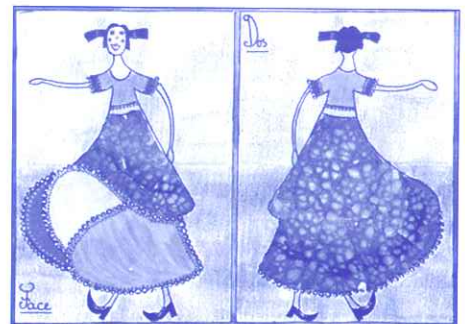
18 JANVIER 2008

Ambiance détendue et forte affluence vendredi 18 janvier à la salle des fêtes pour la présentation des vœux du Maire et du Conseil Municipal.



A L'HONNEUR

Bravo à Flore DELLOSTA, pour son 1^{er} prix obtenu lors du concours "Peau d'âne" organisé par les éditions MAGNARD dans la catégorie des enfants de 7 ans.



APPEL

Un jeune Armoisien s'est distingué dans un concours ? Une épreuve sportive ? Une action humanitaire ? ...
Faites-le-nous savoir !

NOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS

DATE	QUI ?	QUOI ?	OÙ ?
9 février	Foyer Rural	Stage de Yoga	Salle de réunions
2 mars	Ecole de musique de la Batterie Fanfare du Haut Chablais	Concours de belote	Salle des fêtes
9 mars	ÉLECTIONS municipales et cantonales 1 ^{er} tour		Mairie
16 mars	ÉLECTIONS municipales et cantonales 2 ^e tour		Mairie
Du 24 mars au 7 avril	FESTIVAL DE THÉÂTRE		Salle des fêtes
29 mars	Foyer Rural	Stage de Yoga	Salle de réunions
Du 14 avril au 18 avril	FOL en partenariat avec le Foyer Rural	Stage de Théâtre collégiens et lycéens	Salle de réunions

LES ASSOCIATIONS

APE APE APE APE APE

C'est quoi ?

Une association à but non lucratif.

C'est qui ?

Des parents d'élèves bénévoles qui consacrent de leur temps en fonction de leurs possibilités à l'organisation de manifestations.

Ca sert à quoi ?

L'argent récolté au cours des différentes manifestations est entièrement reversé aux 11 classes du groupe scolaire. L'APE, grâce à son action, peut allouer une somme annuelle de 1500 € à chaque classe. Il faut savoir que sans le concours de l'APE, les enfants ne pourraient pas bénéficier des activités comme la piscine, la voile, le ski, visite de musées, accueil d'intervenants ... (par exemple, il faut 3500 € pour emmener 3 classes à 6 séances de piscine)

LES MANIFESTATIONS

17 novembre 2007	LOTO	Salle des fêtes Armoy	Nombreux lots à gagner et affluence record cette année !
Décembre 2007	Vente de calendriers		Merci aux enfants et aux parents pour leur aimable coopération
15 décembre 2007	Vente de sapins de Noël	Parking de l'école	Nouveauté cette année : possibilité de réserver son sapin
12 janvier 2008	Concours de belote	Salle paroissiale Le Lyaud	Pas de perdant ! 44 doublettes et ambiance détendue
27 avril 2008	Spectacle	Salle des fêtes d'Armoy	Pour les petits et les grands, la magie sera totale !
	Lasagnes à l'emporter		Merci de réserver votre meilleur accueil aux vendeurs de cartes
17 mai 2008	Vente de fleurs	Parking de l'école	Les commandes anticipées seront les bienvenues

Les écoles

Jeudi 20 décembre, tous les enfants de l'école élémentaire se sont rendus au cinéma Le France de Thonon pour une projection particulière du film "Le Renard et l'Enfant".

Un très joli film sur les relations entre une petite fille et un animal sauvage qui a conquis les petits et les grands. Belle façon de clôturer l'année !



Un grand merci à l'Association des Parents d'Elèves pour le financement et à la SAT pour son geste commercial.

Les enseignants

... LE DON DU SANG ...

DONNER SON SANG, LE MOYEN LE PLUS FACILE DE SAUVER UNE VIE !

A peine 4 % des Français en âge de donner leur sang l'ont fait en 2006. C'est très insuffisant et l'Etablissement Français du Sang (EFS) tire la sonnette d'alarme. Cette situation ne permet plus aujourd'hui de répondre de façon satisfaisante à une demande croissante et continue.

Selon l'enquête "Conditions de vie et aspirations des Français" menée pour la première fois en juin dernier par le CREDOC, 52 % des Français déclarent avoir déjà donné leur sang... Alors, où est l'erreur ? Nulle part. Ils sont bien 52 % à avoir fait un don... une fois dans leur vie. Mais seulement 4 % à le faire régulièrement. Et trop peu souvent d'ailleurs. La périodicité moyenne est de 1,6 don par an, alors que 2 dons par donneur et par an seraient nécessaires.

La question est en fait émaillée de paradoxes. Car si plus de 88 % des Français considèrent que le don de sang est un acte normal et utile, seuls 34 % ont l'intention de donner dans les 6 prochains mois et à peine plus de 4 % par an passent à l'acte. Il est vrai par exemple que 65 % de nos concitoyens estiment qu'on n'entend pas assez parler du don de sang. D'où, la nécessité de mettre en œuvre une véritable pédagogie de la sécurité. Les professionnels font régulièrement appel aux dons, mais la liste des exclusions est de plus en plus longue.

Après un "passage à vide" lié à des affaires comme celle du sang contaminé, les produits du sang sont à nouveau bien perçus en France, dans le public, et aussi parmi les professionnels de san-

té. Ces derniers y reviennent donc, et prescrivent plus facilement même si la France reste aujourd'hui le pays de l'Union Européenne où l'on transfuse le moins, cependant que le don de sang acquiert une importance croissante avec le progrès thérapeutique.

Aujourd'hui, le niveau de stocks à 12 jours est insuffisant pour faire face à un imprévu quel qu'il soit : une épidémie de grippe saisonnière, une flambée de gastro-entérites interdisent les collectes. Des intempéries même localisées peuvent empêcher le départ des unités de collecte mobile. Préoccupés par cette situation, les dirigeants de l'EFS appellent à un sursaut : particulièrement concernés, les donneurs appartenant au groupe 0-. Alors souvenez-vous que donner son sang, c'est un geste tout simple. Dès 18 ans.

Les collectes sont de retour au Lyaud, au camion devant la mairie.

RETENEZ LES DATES :

- 9 janvier 2008
- 26 mars 2008
- 9 juillet 2008
- 15 octobre 2008



Bibliothèque

L'équipe de la bibliothèque vous souhaite plein de petits bonheurs pour l'année 2008 et plein de lectures passionnantes pour oublier les moments malheureux.

Pour 2008, nous vous proposons des instants d'évasion et de rencontres, avec :

- une exposition de photographies réalisées par un amateur photographe d'Armoiy que vous pourrez découvrir aux heures de permanence de la bibliothèque.
- une animation autour du miel et des abeilles
- une participation au prix Rosine Perrier 2008. Vous donnez votre avis sur 12 romans sélectionnés pour ce prix.

Nous continuons nos animations pour les élèves de l'école maternelle et primaire. Martine Colin et Joëlle Corsano clôtureront le cycle sur le patrimoine local en dévoilant l'histoire de la barque du Léman au CE2, CM1 et CM2.

Nous poursuivons notre partenariat avec Action Jeunesse des Collines du Léman (accueil et animation en bibliothèque des jeunes inscrits au centre de loisirs).

Vous souhaitez en savoir plus, n'hésitez pas à nous contacter. Vous pouvez faire parvenir votre adresse mail pour recevoir tout au long de l'année les informations concernant la bibliothèque d'Armoiy.

C'est nouveau : vous pouvez découvrir les principales animations des bibliothèques des Collines du Léman et réserver vos livres sur le site : www.cc-collinesduleman.fr.

La bibliothèque d'Armoiy est municipale, gratuite pour chaque habitant de la communauté des communes des Collines du Léman et est ouverte le lundi de 16 h 30 à 18 h 30, le mercredi de 14 h à 16 h 30, le samedi de 9 h 30 à 11 h 30.

Tél. 04 50 70 57 68 - E-mail : bibliothequarmoy@wanadoo.fr

MARCHÉS SIGNÉS EN 2007

Conformément aux arrêtés du 08/12/2006 et 26/12/2007 pris en application de l'article 133 du code des marchés publics

LIBELLÉ DE LA DÉPENSE	ENTREPRISE RETENUE	DATE
MARCHÉS DE SERVICES		
MARCHÉS COMPRIS ENTRE 4 000 € ET 19 999,99 € Economiste "Maison Sansonnet" Architecte "aménagement parvis église"	Noël COTTET-DUMOULIN - 74200 Willem DEN HENGST - 74200	avril octobre
MARCHÉS DE FOURNITURES		
NÉANT		
MARCHÉS DE TRAVAUX		
MARCHÉS COMPRIS ENTRE 4 000 € ET 19 999,99 € Travaux serrurerie bâtiments communaux Travaux ravalement bâtiments communaux Enrochement "Route de l'Ermitage" Enrobé "chemin Jardins" & "chemin Soleil" Réseau sec "carrefour Prés Carrés" Escalier accès commerces	METALINOV - 74200 Sarl BODILLARD - 74140 Ent. GIROD - 74200 APPIA SAVOIE - La Roche s/Foron SPIE SUD EST Ent. BAUD - Thonon	octobre novembre août mai mai septembre
MARCHÉS COMPRIS ENTRE 20 000 € ET 49 999,99 € <u>Agrandissement supérette Vival</u> Découpe structure Maçonnerie intérieure Travaux de serrurerie Travaux d'électricité Pose carrelage Réfection "Chemin Chartreux" + puits perdus	MULTI COUPES - Champanges Ent. BOUVIER - Vailly Ets PLANCHAMP - Orcier Sarl MACHETTO - Marin Dominique BALANDRAS - Armoiy PERRIER TP - Perrignier	janvier janvier janvier janvier janvier mai
MARCHÉS COMPRIS ENTRE 90 000 € ET 134 999,99 € Aménagement parvis de l'église	EUROVIA - Publier	octobre
MARCHÉS COMPRIS ENTRE 135 000 € ET 209 999,99 € <u>Création de 2 logements aidés</u> Lot 01 - Démolition/construction Avenant Lot 02 - Charpente/couverture Lot 03 - Cuivrierie Lot 04 - Menuiseries extérieures Lot 05 - Menuiseries intérieures Lot 06 - Cloisons/doublages Lot 07 - Electricité Lot 08 - Plomberie/sanitaire Lot 09 - Carrelage/faïences Lot 10 - Revêtements de sol Lot 11 - Peintures extérieure et intérieure Lot 12 - Enrobés	Sarl BAUD - Thonon Sté PERRET-JEANNERET - Allinges Sarl PETITJEAN Bruno COUEDEL - Le Lyaud Bruno COUEDEL - Le Lyaud Sarl IGLESIA - Anthy s/Léman Sarl HELP'ELEC - Allinges Sarl BIDAL - Anthy s/Léman L.C EUROPEENS - Amphion CHB, DE RVTS - Thonon CGL DETRAZ - Anthy s/Léman SCREG SUD-EST	mai mai mai mai mai mai mai mai mai mai mai mai

Le comité des fêtes

Le comité des fêtes s'est réuni le vendredi 25 janvier à 20 heures pour son assemblée générale et invite toutes les personnes qui désirent participer à l'organisation d'une ou plusieurs manifestations dans la commune à prendre contact avec eux.

Le mardi 5 février à 17 h 30 à la salle des fêtes : c'est le rendez-vous de tous les enfants déguisés pour le goûter de Mardi-Gras.

Des idées pour l'organisation de la fête au village en juin ?

La présidente, Danielle Calvez est à votre disposition pour tout renseignement au : 04 50 70 55 33.

Le club des Aînés

Depuis 21 ans déjà, le club du 3^e âge d'Armoiy se réunit chaque mardi après-midi de 14 h à 17 h.

Que de bons moments appréciés de tous !

Chacun y trouve la distraction à son goût. Après les jeux, c'est dans une ambiance de joie que nous fêtons les anniversaires : les bouchons sautent et les gâteaux maison font le régal de tous ! Avec de modestes cotisations, nous faisons deux repas par année dans des restos sympas du coin : c'est là que fusent les chansons populaires et les histoires drôles.

Si vous n'avez plus 20 ans... Venez nous voir de temps en temps, vous passerez de bons moments !

Nous, les Anciens



Foyer Rural FOYER RURAL Foyer Rural

193 personnes dont 22 dans le cadre de l'exposition artisanale sont inscrites cette année aux différentes activités proposées par le Foyer Rural Culturel Armoiy-Le Lyaud.

On notera le succès récurrent de la gymnastique enfants animée par Ysabel Verdier, le démarrage du "scrapbooking" avec Claudine Taponnier et les nombreux stages de yoga proposés en plus des cours par Claire Routhier.

Le Foyer Rural, c'est 7 animateurs, un bureau composé de 13 membres dynamiques et de nombreux bénévoles, toujours présents en particulier lors de l'organisation de l'exposition artisanale et du festival de théâtre.

Les prochains rendez-vous :

- 9 février 2008 de 9 h à 13 h - Stage de yoga "Ecouter sa profondeur"
- 29 mars 2008 de 9 h à 12 h - Stage de yoga "Gérer son stress"
- 30 et 31 mars, 5 et 6 avril : Festival de théâtre
- Du 14 au 18 avril : Stage de théâtre jeunes et adolescents de 11 à 17 ans en prévision de l'ouverture d'un cours la saison prochaine en partenariat avec la FOL.

LE MONOXYDE DE CARBONE (CO) : UN GAZ INCOLORE, INODORE MAIS MORTEL

DES CHIFFRES :

6000 intoxications et 300 morts par an en France

QUELLES CAUSES ?

Mauvaise installation ou mauvais fonctionnement de n'importe quel appareil à combustion : poêle mobile à pétrole, chauffage au gaz ou au fioul, chauffe-eau, gazinières, cheminées, chaudières, etc ... Dans un cas sur deux, on constate une absence ou une mauvaise aération des locaux.

QUELS SIGNES ?

- Fatigue inexplicable
- Maux de tête
- Vertiges
- Troubles visuels
- Nausées, vomissements
- Malaises avec ou sans perte de connaissance

LES BONS RÉFLEXES :

- Ouvrir et aérer la pièce
- Quitter les lieux
- Appeler les secours 18 pour les pompiers et 15 pour le SAMU

• Ne pas réintégrer les lieux sans être sûr de l'élimination complète du risque

POUR PRÉVENIR :

- Faire installer et entretenir régulièrement votre appareil par un professionnel qualifié.
- Vérifier le système d'aération du logement.

LES GÉOMÈTRES EXPERTS NOUS L'ONT APPRIS

Informations prises sur la lettre du géomètre expert "Point de Mire" site www.geometre-expert.fr

HAUTEUR DU MONT-BLANC

Selon les mesures des 15 et 16 septembre 2007, l'altitude du Mont-Blanc est de 4810,90 mètres. En 2001, sa hauteur était estimée à 4810,40 mètres, en 2003 à 4808,45 mètres (précision plus ou moins 10 cm) et en 2005 à 4808,75 mètres.

LE SAVIEZ-VOUS ?

1,435 m : c'est la distance réglementaire entre les 2 bords intérieurs de 2 rails de chemin de fer depuis le 10 mai 1886.

Cette mesure était en fait l'écartement des roues des diligences anglaises, premiers véhi-

cules tractés à circuler sur des voies ferrées. On doit aussi aux anglais la circulation des trains sur la voie de gauche : tradition britannique qui date du temps où les chevaliers allaient ainsi pour éviter, lors des croisements, le choc des épées portées à gauche.

DÉFINITIONS

Un chemin rural fait partie du domaine privé de la commune mais n'est pas classé dans la voirie communale. Il relie deux voies publiques. Il est soumis au droit commun de bornage.

Un chemin d'exploitation est une voie privée réservée à la desserte de propriétés riveraines. Les propriétaires riverains d'un chemin d'exploitation disposent chacun d'un droit d'usage.

PERMIS À POINT

A compter du 2 juillet 2007, le téléservice "télépoint" est activé sur le site www.intérieur.gouv.fr, rubrique "permis à point".

Ce service permet de consulter le solde des points affectés à son permis de conduire. Pour accéder à ce service, il faut se munir du code d'accès personnel trouvé sur le relevé d'information intégral de son permis de conduire (remis sur demande par la préfecture ou sous-préfecture).

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COLLINES DU LÉMAN



Communauté de Communes

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EN LIGNE

Le site internet de la communauté de communes des Collines du Léman vient de démarrer à l'adresse :

www.cc-collinesduleman.fr



Vous y trouverez de quoi mieux connaître la collectivité, ses actions, ses compétences et son fonctionnement mais aussi des informations pratiques sur ses services : halte-garderie, centre de loisirs, portage de repas, modalités de collecte des déchets, tarifs...

Un accès direct depuis la page d'accueil permet d'accéder au site "Service public".

Un agenda permet quant à lui de consulter la liste des rendez-vous et manifestations proposées sur les communes.

Une carte interactive vous permet de visualiser les communes, les emplacements de leurs services publics ou encore les points de départ des sentiers de randonnées.

Enfin, un accès au réseau des bibliothèques vous permet d'effectuer vos réservations en ligne. Le site qui avait été provisoirement créé à cet effet, à l'adresse :

www.abiblio.com/coleman va être supprimé. Bonne navigation à tous !

NOS DÉCHETS DE PLUS EN PLUS LOURDS !

2,44 % de déchets en plus récoltés entre janvier et octobre 2007 par rapport à 2006 expliqué en partie par l'augmentation de la population sur le territoire.

30 % de fréquentation de la déchetterie intercommunale en plus par rapport à 2006, signe que chacun s'engage pour le recyclage de ses déchets encombrants. La communauté de communes encourage fortement les habitants qui en ont la possibilité à pratiquer le compostage à domicile.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES À VOS CÔTÉS

Si vous avez des difficultés dans votre geste de tri, si vous souhaitez vous engager dans le compostage individuel, la communauté de communes est à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches. N'hésitez pas à contacter ses services techniques :

Tél. 04 50 72 01 04

ACTION JEUNESSE, DES ACTIVITÉS POUR TOUS, DE 4 À 18 ANS !

A partir du 9 janvier 2008, les enfants de 4 à 11 ans des Collines du Léman peuvent à nouveau profiter de nombreuses activités chaque mercredi, à la salle polyvalente de Cervens. La FOL 74 - action jeunesse des Collines du Léman, met en place les "Mercredis loisirs". Les enfants peuvent s'inscrire à la journée ou à la demi-journée.

Jusqu'en juin 2008, l'ensemble des activités seront programmées autour du thème "Le voyage dans le temps" : de la préhistoire en passant par l'époque romaine ou encore le moyen-âge, les enfants pourront revisiter l'histoire à travers des animations ludiques !

Pour les vacances de février : le centre de loisirs accueille les enfants au groupe scolaire Armoy-Le Lyaud où de nombreuses activités seront proposées autour du thème "L'Europe et l'Amérique".

Pour les 12/15 ans, l'action jeunesse propose :

- Des journées ski détente (26/01, 02/02, 09/02, 16/02)
 - Après-midi freesbee le 30/01
 - Des vacances de février multi-sport (hockey, basket, foot, baseball, tennis-ballon) au groupe scolaire Armoy-Le Lyaud
- Enfin, en partenariat avec le Foyer Rural Armoy-Le Lyaud, une activité théâtre est en train de se mettre en place pour les collégiens et lycéens avec un stage prévu dès les vacances de printemps.

INFORMATIONS PRATIQUES

ACCUEIL

Chaque mercredi (hors vacances scolaires) de 7 h 15 à 18 h 30 à la salle polyvalente de Cervens.

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS

- auprès de la FOL 74

action jeunesse, Pessinges, 74550 Cervens
Tél. 04 50 72 94 36 ou e-mail :

actionjeunesse.collinesduleman@orange.fr

- permanences d'inscriptions (jusqu'aux vacances scolaires d'hiver) : mardi de 16 h à 19 h, vendredi de 16 h à 19 h et samedi de 10 h à 12 h.